

LA DERISION ET LE RIRE L'ÉTHIQUE

Début du 2ème scolie de la proposition 45 de la partie IV de l'Éthique

«Entre la dérision et le rire, je reconnais une grande différence. Car le rire, comme aussi la plaisanterie, est une pure joie ; et par conséquent, pourvu qu'il n'ait pas d'excès, il est bon par lui-même. Et il n'est rien certes, sinon une farouche et triste superstition, qui interdit de prendre du plaisir. Car, en quoi convient-il mieux d'apaiser la faim et la soif que de chasser la mélancolie ? ...

Aucune puissance divine, ni aucun autre qu'un envieux ne prend plaisir à mon impuissance et à mon désagrément et ne nous tient pour vertu les larmes, les sanglots, la crainte et autres manifestations de ce genre, qui sont des signes d'une âme impuissante. Mais au contraire, d'autant nous sommes affectés d'une plus grande joie, d'autant nous passons à une perfection plus grande, c'est-à-dire qu'il est d'autant plus nécessaire que nous participions de la nature divine. C'est pourquoi, user des choses et y prendre plaisir autant qu'il peut se faire (mais non certes jusqu'au dégoût, car ce n'est pas alors y prendre plaisir), c'est d'un homme sage. C'est d'un homme sage, dis-je, de se refaire et de se ranimer au moyen d'une nourriture et de boissons agréables prises avec modération, comme aussi au moyen des parfums, du charme des plantes verdoyantes, de la parure, de la musique, des jeux de manège, des spectacles, et autres choses de même genre, dont chacun peut user sans aucun dommage pour autrui.»